

DOM : 9 € • CANADA : 10,00 \$ CAN • ALLEMAGNE/AUTRICHE : 7,50 € • BELGIQUE/LUXEMBOURG/ITALIE/GRECE/PORT. CONT. : 7,20 € • SUISSE : 12 FS • MAROC : 70 DH
GUYANE FRANÇAISE / GUADELOUPE / MARTINIQUE / RÉUNION (LE) : 9 € • POLYNÉSIE FRANÇAISE / NOUVELLE CALÉDONIE : 1500 XPF
CAMEROUN / CÔTE D'IVOIRE / GABON / SÉNÉGAL : 6000 CFA



WWW.AREION.FR

ENTRE GUERRE ET PAIX

LES QUASI-ÉTATS

**Abkhazie
Nagorno-Karabagh
Transnistrie
Somaliland...**

**Turquie-Irak : un nouveau front de guerre ?
Internet : le modèle chinois**





Les Kurdes forment-ils une minorité en Turquie ?

analyse

Par **Samim Akgönül**,
chercheur au CNRS-UMR
7012 PRISME, maître de
conférences à l'Université
March Bloch, Strasbourg
historien et politologue

Photo ci-dessus :

À Nusaybin en Turquie : un manifestant kurde arbore une image du visage du leader Abdullah Öcalan lors d'une rencontre du Parti de la société démocratique le 11 novembre 2007. Le frère de l'opposant kurde prévient les autorités que si Abdullah Öcalan ne reçoit pas les soins médicaux adéquats en prison, des attentats-suicides pourraient bien se déclencher dans le pays.
(© AFP photo / Jean-Philippe Ksiazek.

La minorité est un concept dont la définition varie non seulement selon la discipline (sociologie, droit, science politique...) mais également selon le côté où l'on se place (État unitaire, État fédéral, État tiers...).

Par conséquent il est difficile, sinon délicat, de répondre d'une manière précise à la question posée par le titre de cet article.

L'État turc fondé sur les cendres de l'Empire ottoman avait un double objectif : créer une société sans distinction sociale, ethnique et religieuse et construire une nation fondée sur une appartenance individuelle et juridique et non sur l'agglomération de communautés ethno-confessionnelles. Ainsi, le concept de minorité, assimilé aux non-musulmans, a été fermement rejeté par les fondateurs de l'État turc des années 1920. Par conséquent, la nation turque a eu dès le départ deux définitions imbriquées mais contradictoires : Juridiquement parlant « est Turc quiconque est rattaché à l'État turc par le lien de la nationalité » (1). Autrement dit, la citoyenneté, l'appartenance juridique ambitionnent de se substituer à l'appartenance identitaire et/ou ethnique. Dans cette conception – somme toute française – de la « nationalité », peu importe si le citoyen est ethniquement ou linguistiquement turc, kurde, arabe ou circassien. C'est en ce sens que le concept de minorité est étranger au droit turc et que les Kurdes ne peuvent être considérés comme formant une minorité.

Mais la deuxième définition, plus culturelle, va en contresens de cette première. En effet, la définition de la Nation turque

inculquée à l'ensemble des ressortissants turcs – Kurdes compris – fut pendant des décennies celle de l'unité de la langue, de la religion, de l'histoire et d'un idéal. Seules les communautés non musulmanes, héritage de la société ottomane pluriconfessionnelle, ont été considérées et traitées comme « minorités ». Cette situation minoritaire rimant avec une sorte de soumission (2), la *minorité* est devenue une position peu enviable, en tout cas non revendiquée.

Le refus d'une réalité kurde

C'est ainsi que la République, dans une démarche à la fois assimilatrice et exclusiviste, a refusé la réalité kurde, l'existence même d'une entité identitaire kurde dans les territoires de l'État-nation, quitte à enfouir les revendications identitaires sous une couche de « lutte contre le séparatisme ». Mais là aussi, comme souvent, il s'est agi d'une prophétie autoréalisatrice, dans la mesure où les revendications sociales tout d'abord, et identitaires par la suite, des années 1970 se sont transformées, dans les années 1980 en actions violentes, séparatistes et/ou autonomistes selon le contexte (3). Quoi qu'il en soit, ni les terroristes du PKK, ni les intellectuels kurdes, ni même l'opinion publique kurde, n'ont revendiqué un statut de « minorité » qui, je le répète, a un sens péjoratif.



Par conséquent, et pour être plus clair, l'État turc ne reconnaît pas les Kurdes en tant que minorité et les Kurdes ne réclament pas ce statut. Les revendications kurdes varient dans un éventail allant des droits linguistiques et culturels en tant que « peuple cofondateur » à l'autonomie politique voire au fédéralisme. La crainte des responsables turcs, comme d'ailleurs de l'opinion publique turque de plus en plus animée par des sentiments nationalistes, est que le fait de donner des droits culturels aboutisse à une dislocation de l'État turc unitaire, « un et indivisible » (4).

Les critères sociologiques d'une minorité kurde

Or, la présence d'une minorité ne peut être réduite à une reconnaissance juridique ou à une revendication explicite. En effet, il existe une série de critères sociologiques qui permettent d'identifier une minorité même si la reconnaissance est absente.

Qui détient la définition exacte et surtout universelle de la minorité ? Celle-ci est en effet un casse-tête du droit international et de la politique internationale depuis l'apparition du concept d'État-nation, donc depuis le XVIII^e et surtout le XIX^e siècle.

Plusieurs définitions circulent avec des nuances plus ou moins importantes, nuances qui changent le destin des peuples. Les critères les plus usités peuvent s'inspirer de Capotorti (5), devenu désormais classique. Afin de considérer sociologiquement et politiquement un groupe comme minorité, il faut, à mon sens, principalement cinq critères :

- a) Être différent de la majorité de plusieurs manières ; ces différences sont souvent désignées dans les documents récents comme ethniques, religieuses et linguistiques (6) ;
- b) Être numériquement faible à l'intérieur des frontières d'un État reconnu donné ;
- c) Ne pas être dominant politiquement et économiquement (7), au sens bourdieusien du terme (8) ;
- d) Être citoyen de l'État en question ;
- e) Posséder une conscience minoritaire (9).

L'application de ces cinq critères à la présence kurde en Turquie est relativement aisée.

Les Kurdes de Turquie sont avant tout linguistiquement

différents des Turcs considérant que deux versions de la langue kurde sont utilisées dans les frontières du pays.

Il s'agit du Kurmandji, ou kurde septentrional, parlé par la grande majorité des Kurdes de Turquie et du Zaza (ou Zazaki ou Dimili) parlé par 10 % des Kurdes regroupés autour de la ville de Tunceli, anciennement Dersim, dans le Sud-Est anatolien. Cette différence linguistique demeure toujours, notamment pour la population kurde féminine dans la mesure où les deux principaux lieux d'unification linguistique (apprentissage du turc) sont l'école et l'armée et que les filles sont beaucoup moins scolarisées dans ces régions et ne font pas de service militaire. Les hommes sont généralement

“ En effet, la définition de la Nation turque inculquée à l'ensemble des ressortissants turcs – Kurdes compris – fut pendant des décennies celle de l'unité de la langue, de la religion, de l'histoire et d'un idéal. ”

bilingues et dans les villes, uniquement turcophones (10). Le tableau 1 ci-dessous indique la population kurdophone selon les recensements jusqu'en 1965 (date à laquelle la question de langue maternelle est posée pour la dernière fois) et les estimations par la suite (11).

Dans ces données, il est aisé de constater la part croissante des kurdophones dans la population totale, due à une croissance démographique plus forte chez les Kurdes mais aussi une relative libéralisation de l'expression identitaire.

À travers cette altérité linguistique, surtout depuis les années 1990, nous sommes témoins d'une affirmation de plus en plus forte d'une altération ethnique. L'appartenance ethnique, accompagnée de revendications plus ou moins radicales se fait entendre sur la place publique et met à

mal le modèle individualiste de la nation turque. Ainsi, une conscience minoritaire, latente depuis 1925-1935 (les révoltes de Cheikh Saïd ou de Dersim), réapparaît depuis le coup d'État militaire de 1980, accompagnée par des actions terroristes du PKK depuis 1984, mais également par des revendications culturalistes des intellectuels. Cette distinction ethnolinguistique ne se retrouve pas au niveau religieux, les Kurdes étant musulmans également. Néanmoins il existe une distinction relative par rapport aux Turcs selon les obédiences et écoles juridiques (Tableau 2).

Selon la même enquête, en 2007,

Tableau 1 : Les kurdophones en Turquie

	Population totale (1 000)	Kurdophones (Kurmandji + Zaza) (1 000)	%
1927	13 629	1 184	8,69
1935	16 157	1 595	9,87
1945	18 790	1 594	8,48
1950	20 947	2 070	9,88
1955	24 065	1 942	8,07
1960	27 755	2 317	8,35
1965	31 391	2 817	8,98
2007 (estimation)	72 975	8 735	11,97

Photo ci-contre :

Président de l'Irak natif du Kurdistan irakien, Jalal Talabani a déclaré le 7 octobre 2007 sur la chaîne télévisée CNN son souhait de voir les États-Unis maintenir trois bases permanentes en Irak (une au Nord, une au Centre et une au Sud du pays). Il se déclare également favorable à un plan de transformation de son pays en État fédéral. De telles déclarations peuvent susciter l'engouement des Kurdes turcs. (© Dod).



tionnellement représentés dans la fonction publique et il y a/il y a eu des dirigeants décideurs d'origine kurde dans les sphères politiques. En revanche, l'ensemble des indicateurs montrant un développement économique beaucoup moins important de la région, un système éducatif en panne dans cette même région mais aussi la poursuite de l'organisation

“ Selon la même enquête, en 2007, approximativement 11 500 000 personnes se déclarent ouvertement Kurdes même si tous ne se déclarent pas kurdophones et ne résident pas dans la région où les Kurdes sont en majorité. ”

approximativement 11 500 000 personnes se déclarent ouvertement Kurdes même si tous ne se déclarent pas kurdophones et ne résident pas dans la région où les Kurdes sont en majorité.

Les Kurdes pris en compte dans cette enquête et *a fortiori* dans les recensements sont bien entendu des ressortissants turcs ! Autrement dit, le critère de citoyenneté pour former une minorité est pleinement établi. En effet, éparpillés dans toute la région, principalement entre la Turquie, la Syrie, l'Irak et l'Iran, les Kurdes forment un des groupes les plus larges sans État spécifique de la région. Les estimations sur leur nombre total varient entre 20 millions et 30 millions. C'est ici que le cinquième critère, celui d'« être dominé » complique l'appréhension du sujet. S'il n'y a pas de doute que les Kurdes syriens sont dans une position de dominés, il n'en va pas de même en Turquie. En effet, au niveau individuel, on ne peut parler d'une domination quelconque dans la mesure où tant qu'il n'y a pas de revendications ethniques ou séparatistes, les Kurdes vivent et ont vécu en Turquie en tant que citoyens de plein droit. Ils sont propor-

tionnellement représentés dans la fonction publique et il y a/il y a eu des dirigeants décideurs d'origine kurde dans les sphères politiques. En revanche, l'ensemble des indicateurs montrant un développement économique beaucoup moins important de la région, un système éducatif en panne dans cette même région mais aussi la poursuite de l'organisation

La question des Kurdes irakiens

S'ajoute à cela la situation des Kurdes irakiens, dans une configuration complexe. En effet, les Kurdes irakiens discriminés, écrasés voire massacrés sous le régime de Saddam, ont trouvé une nouvelle sortie après l'invasion américaine. Se présentant comme l'allié principal des forces américaines en Irak, contrôlant la seule région stable pouvant être vue comme une « réussite » par l'administration Bush, le Kurdistan irakien a obtenu une autonomie très large, considérée par la Turquie comme dangereuse parce que conduisant à un État indépendant. La Turquie voit dans cette tentative, échouée en 1920 et en 1991, une menace, un précédent, qui est susceptible de créer un double mouvement menaçant son intégrité territoriale : d'une part les autorités turques soupçonnent Djalal Talabani et Massoud Barzani de vouloir créer un « Grand Kurdistan », idéologie commune à toutes les nations de la région depuis le XIX^e siècle (Grande Serbie, Grande Bulgarie, Grande Grèce...) et ce nouveau pays, sous contrôle américain, contiendrait le Sud-Est de la Turquie dans le cadre du Projet du Grand Proche-Orient. Et d'autre part, sachant ses propres Kurdes loin de la prospérité économique et d'une expression identitaire libre, la Turquie craint l'augmentation des revendications autonomistes, déjà exprimées par des radicaux. Cette peur empêche les réformes démocratiques culturelles (et les investissements économiques) qui permettraient de pacifier les relations entre Turcs et Kurdes en Turquie. Ainsi, la tension se transforme en nationalisme exacerbé, des deux côtés, qui

Tableau 2 : Appartenance religieuse / ethnique en Turquie en 2007 selon l'autodéclaration en %

Appartenance religieuse	Appartenance ethnique	
	Turcs	Kurdes / Zaza
Sunnites hanéfites	84	29
Sunnites chaféites	3	57,50
Alévis	8	12
Chiites	0,60	0,25
autres	4,40	1,25
Total	100	100



Tableau 3 : Estimations des populations kurdes à travers le monde

Estimations des populations kurdes	
Dans le Proche-Orient	
Turquie	11 - 15 000 000
Iran	5 - 6 000 000
Irak	4 - 6 000 000
Syrie	1 - 2 000 000
Dans le Caucase et en Asie	
Afghanistan	200 000
Azerbaïdjan	150 000
Israël	100 000
Liban	80 000
Géorgie	35 - 50 000
Arménie	30 000 - 40 000
Turkménistan	40 000
En diaspora	
Allemagne	500 - 800 000
France	100 - 120 000
Suède	100 000
Pays-Bas	60 000
Suisse	50 000
Autriche	50 000
Royaume-Uni	30 - 50 000
Danemark	10 - 30 000
Grèce	10 - 20 000
États-Unis	30 - 40 000
Canada	5 - 10 000
Total	22 580 000 - 30 950 000

Sources : Ce tableau est réalisé en utilisant des sources diverses.

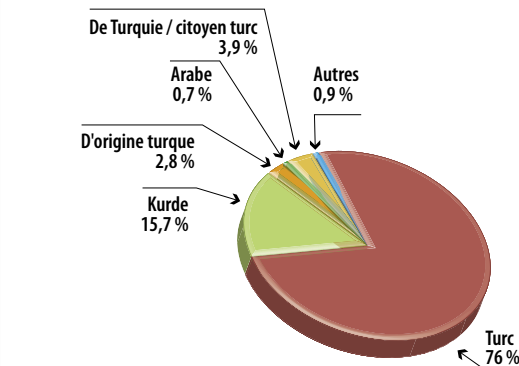
risque de se radicaliser davantage. La percée démocratique opérée durant les élections de juillet 2007, avec l'entrée de 19 députés se réclamant directement d'une formation politique ethnique, le « Parti de la Société Démocratique » (DTP) n'a pas suffi à freiner le processus de radicalisation. Bien au contraire, le PKK, voulant empêcher ce processus démocratique, a accru ses actions violentes attirant indirectement les foudres de l'opinion publique et de l'armée sur les députés du DTP, pourtant démocratiquement élus. Ces derniers, ne dénonçant pas le nationalisme violent du PKK ont permis cet amalgame entre une formation politique légitime et une organisation violente hors la loi, terrorisant à la fois les Turcs et les Kurdes de la région. Les nationalistes turcs, quant à eux, construisent un discours radical visant les actions violentes certes mais où l'amalgame avec les

Kurdes dans l'ensemble devient dangereux.

Certes, la configuration est complexe. Mais à la lumière de ces réflexions, il apparaît clairement que les Kurdes ne forment pas une minorité juridique et politique dans un État-nation fondé sur le principe d'appartenance individuelle. D'ailleurs ce statut n'est pas réclamé. Or, selon les critères de la sociologie, les critères de Turquie peuvent être analysés comme formant une minorité avec une conscience forte d'appartenance à un groupe spécifique bien

que ce dernier soit fortement mélangé avec le groupe turc, dans la manière de vivre, dans le lieu de travail, dans la vie quotidienne et même dans les relations familiales comme le montrent ces quelque trois millions de mariages mixtes (Kurdes/Turcs) qui ressortent du même sondage.

La répartition ethnique de la population turque en 2007 selon l'auto-déclaration en %



© AREION/CAPRI

Samim Akgönül

Notes :

- (1) Article 66 de la Constitution turque.
- (2) Cette vision de « soumission » des minorités renvoie au passé ottoman où les populations non musulmanes de l'Empire, regroupées dans différentes Millets (Nations ethno-confessionnelles) formaient le Reaya, les soumis au pouvoir de la Sublime porte. La signification du terme a varié dans le temps pour couvrir l'ensemble des sujets ottomans, musulmans compris. Or, dans la mesure où ce sont les non-musulmans qui ont été assimilés au statut de « minorité », l'idée de la soumission a perduré, explicitée dans les expressions telles que « millet-i mahkume » (nation condamnée) ou « millet-i hakime » (nation dominante).
- (3) Le Parti des Travailleurs du Kurdistan, le PKK a débuté ses activités terroristes en 1984.
- (4) La peur de la partition des territoires turcs appelée « Paranoïa de Sèvres » ou « Syndrome de Sèvres » renvoie au traité de Sèvres de 1920, - devenu caduc depuis le Traité de Lausanne de 1923- qui partageait l'Asie mineure entre plusieurs entités ethniques et politiques. Surtout depuis les années 1980, chaque revendication particularisante est assimilée aux volontés des « forces externes » qui souhaitent le partage du pays, non réussi en 1920.
- (5) Francesco Capotorti, « Study on the Rights of Persons Belonging to Ethnic, Religious and Linguistic Minorities », Nations Unies, 1979.
- (6) Henry Fairchild (ed.), *Dictionary of Sociology*, New York : Philosophical Library, 1944, p. 134.
- (7) Charle Marden, *Minorities in American Society*, New York : American Book Co., 1952, p. 26.
- (8) Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris : Minuit, 1970, p. 19, voir aussi Laurent Mucchielli, « Pierre Bourdieu et le changement social » in *Alternatives économiques*, 175, 1999, p. 64-67.
- (9) Baskın Oran, *Türkiye'de azınlıklar, Kavramlar, Teori, Lozan, İç mevzuat, İçtihat, Uygulama*, İstanbul : İletisim, 2005, p. 26.
- (10) La plus forte communauté kurde du monde se trouve à ... İstanbul avec une estimation de 4 millions d'individus.
- (11) La dernière enquête date de juin 2007. Elle est réalisée par l'Institut de sondage Konda, avec un échantillon représentatif de 53 000 personnes. L'ensemble des données statistiques utilisées dans cet article pour l'année 2007 est tiré de ce sondage. On peut atteindre la totalité des résultats à l'adresse suivante : http://www.konda.com.tr/html/dosyalar/ttya_tr.pdf.

Anciens numéros

ANNÉE 2003

N° 01



LA PUISSANCE SPATIALE US
Le narcoterrorisme
Le golfe Arabo-persique
La privatisation de la guerre
Les tensions Autriche/Tchéquie

N° 02



MINORITÉS ET IDENTITÉS
Les USA et le «Shaping the world»
La guerre de l'information
La crise nord-coréenne
Côte d'Ivoire et Ivoirité

N° 03



L'IRAK APRÈS LA GUERRE
Le terrorisme social
La guerre urbaine
La militarisation de l'humanité
La question berbère

N° 04



GÉOPOLITIQUE DE LA MÉDITERRANÉE
La diplomatie du Vatican
Centrairie et les diamants
L'Europe et l'espace
Frédéric III d'Allemagne

N° 05



LE DÉFI LATINO-AMÉRICAIN
Arabie saoudite et USA
NSA et Echelon/Libye
Géopolitique saharienne
La bataille de la mer de Java

N° 06



GÉOPOLITIQUE DE L'EAU
Israël et la Palestine
Les trafics illicites d'œuvres d'art
L'avenir de l'Europe / Les Zoulous
La cession de la Louisiane

ANNÉE 2004

N° 07



GÉOPOLITIQUE DE LA RUSSIE
L'Afghanistan / L'OTAN
Pétrole et golfe de Guinée
Les embargos / Carlyle
L'Asie et l'Islam

N° 08



LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES US
Géopolitique des français
Les casques bleus
Les technologies de souveraineté
La guerre hispano-américaine

N° 09



LA CHINE ET LE MONDE
Le réchauffement climatique
Les querres asymétriques
L'Europe de l'airnement
Les aborigènes et l'Australie

N° 10



GÉOPOLITIQUE DE L'ARMÉNIE
Le défi européen d'ITER
Industrie et santé mondiale
Géopolitique de l'esclavage
La Roumanie dans l'Europe

N° 11



GÉOPOLITIQUE DU PÉTROLE
Quel avenir pour l'Afrique noire ?
Bush, Kerry et la France
L'Islam en Afrique
Droit d'ingérence et conflit en Irak
Bonaparte et les Anglais

Retrouvez les
sommaires détaillés
SUR
www.areion.fr
Commandes électroniques
sécurisées

ANNÉE 2005

N° 12



LES FANTÔMES DE LA GUERRE FROIDE
Cambodge, après le génocide
Maghreb, Les oubliés de l'Europe
Biopiraterie, notre planète est-elle vraiment menacée ?

N° 13



CRISES ET CONFLITS COMMENT LES PRÉVENIR ?
Union européenne, qui gouverne ?
Géopolitique du Caucase
Microsoft, la résistance s'organise
L'Irak et le défi kurde

N° 14



CHRISTIANISME, UNE STRATÉGIE MONDIALE ?
Darfour, la diplomatie
humanitaire en échec
L'Orthodoxie russe
aux ordres du Kremlin ?

N° 15



ATLAS DE LA PIRATERIE MARITIME
L'avenir du Tibet
Le Cachemire divisé
L'Afghanistan et l'opium
Le défi des nanosciences

N° 16



LA CONQUÊTE SPATIALE
Brésil, un nouveau géant mondial
Résilience et terrorisme
La Chine et l'Afrique
Orthodoxie et Vatican

N° 17



ISRAËL, L'HEURE DE VÉRITÉ
Pays arabes, la guerre des médias
Fragiles cités, les villes martyres
Pétrole : la querelle des experts
Mafias : la véritable menace ?

ANNÉE 2006

N° 18



IRAN, LA NOUVELLE MENACE ?
OGM, ce que l'on vous cache...
France, les vrais chiffres de l'immigration
Tsunami : bilan de l'aide humanitaire

N° 19



ÉPIDÉMIES, LE RETOUR DES ANCIENNES PEURS ?
L'Europe qui résiste aux Américains
L'Italie « américaine » de Berlusconi
Les ambitions internationales du Canada

N° 20



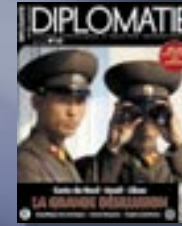
LA DIPLOMATIE EN GUERRE
Les relations franco-russes
Espagne : les fantômes du franquisme
Inde : les raisons de la puissance

N° 21



REGARDS SUR LA PUISSANCE FRANÇAISE
La Chine en Amérique du Sud
L'ombre du nazisme en Europe
L'humanitaire après le 11/09/01

N° 22



CORÉE DU NORD - ISRAËL - LIBAN LA GRANDE DÉSUILLION
Géopolitique des Amériques
Francis Fukuyama
Peuples autochtones

N° 23



LE DANGER AFGHAN
Géopolitique du Grand Nord
Stratégies pétrolières
La question kurde
Le soft power

ANNÉE 2007

N° 24



CHINE-AFRIQUE : PILLAGE OU CO-DÉVELOPPEMENT ?
ATLAS Les frontières de sang
Moyen-Orient : les cartes interdites
CNN vs Al-Jazeera

N° 25



LES ENJEUX STRATÉGIQUES DE LA FRANCE EN EUROPE
Avec les entretiens exclusifs de 8 candidats à la présidentielle
La France, puissance maritime
Géopolitique de la Crimée

N° 26



TRAFIC D'ARMES Qui fabrique ? Qui vend ? Qui achète ?
Bush-Poutine : les raisons d'un divorce
Le faux débat des migrations
Les USA et le droit international

N° 27



LES GUERRES DE RELIGION
La crise du Darfour
Quel monde en 2036 ?
La responsabilité des régimes communistes

N° 28



IRAK : LES DÉSASTRES D'UNE GUERRE PRÉVENTIVE
Pétrole et gaz, quels maîtres du monde ?
Influence et diplomatie culturelle
Russie : à la conquête de l'Arctique

N° 29



CHINE - JAPON : NOUVELLES AMBITIONS SUR L'EXTRÊME-ORIENT
Guerre cybernétique
Espace, quelles conquêtes à venir ?
France : vers un Conseil de sécurité nationale ?

HORS-SÉRIE

CD MILLÉSIMÉS



Année 2003



Année 2004



Année 2005



Année 2006



Année 2007



Retrouvez tous les deux mois l'actualité géopolitique et stratégique internationale avec le magazine **DIPLOMATIE**.

ABONNEZ-VOUS !

Abonnement 1 an (6 numéros)
32 euros seulement !
 (au lieu de 39 euros)

Bulletin d'abonnement à renvoyer avec votre règlement à :

DIPLOMATIE Magazine - Château de Valmousse - D 572 - 13410 Lambesc (France)

Téléphone - Fax : 04 42 57 57 90 - Email : commande@areion.fr - Site web : <http://www.areion.fr>

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-Mail :

- Paiement par chèque **uniquement pour la France** (à l'ordre de AREION)
- Paiement par mandat postal en euros (à l'ordre de AREION)
- Paiement par carte bancaire (Visa / Mastercard)

N° de carte : _ _ _ _ / _ _ _ _ / _ _ _ _ / _ _ _ _

Date d'expiration : (mois / année)

Signature (paiement par CB) :

Observations (facultatif) :

(Tarifs valables jusqu'au 31 mars 2008)

Abonnement 1 an/6 numéros (port compris)

- Tarif promotionnel : France métropolitaine 32 € - Étranger/DOM-TOM : 42 €
- Tarif étudiant* : France métropolitaine 28 € - Étranger/DOM-TOM : 38 €

Abonnement 2 ans/12 numéros (port compris)

- Tarif promotionnel : France métropolitaine 60 € - Étranger/DOM-TOM : 80 €
- Tarif étudiant* : France métropolitaine 54 € - Étranger/DOM-TOM : 74 €

Achat au numéro (voir page 26) (port compris)

- Tarif promotionnel : France métropolitaine 7 € - Étranger/DOM-TOM : 9 €
- Tarif étudiant* : France métropolitaine 6 € - Étranger/DOM-TOM : 8 €

- | | | | |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> CD-ROM 01 | <input type="checkbox"/> CD-ROM 02 | <input type="checkbox"/> CD-ROM 03 | <input type="checkbox"/> CD-ROM 04 |
| <input type="checkbox"/> NUMÉRO 05 | <input type="checkbox"/> CD-ROM 06 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 07 | <input type="checkbox"/> CD-ROM 08 |
| <input type="checkbox"/> NUMÉRO 09 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 10 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 11 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 12 |
| <input type="checkbox"/> NUMÉRO 13 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 14 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 15 | <input type="checkbox"/> CD-ROM 16 |
| <input type="checkbox"/> NUMÉRO 17 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 18 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 19 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 20 |
| <input type="checkbox"/> NUMÉRO 21 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 22 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 23 | <input type="checkbox"/> CD-ROM 24 |
| <input type="checkbox"/> NUMÉRO 25 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 26 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 27 | <input type="checkbox"/> NUMÉRO 28 |
| <input type="checkbox"/> NUMÉRO 29 | | | |

Les CD millésimés (port compris)

- Tarif promotionnel : France métropolitaine 25 € - Étranger/DOM-TOM : 35 €
- Tarif étudiant* : France métropolitaine 22 € - Étranger/DOM-TOM : 32 €

- CD 2003 (N° 1 à 6)
- CD 2004 (N° 7 à 11)
- CD 2005 (N° 12 à 17)
- CD 2006 (N° 18 à 23)
- CD 2007 (N° 24 à 29)

Diplomatie hors-série (port compris)

- Tarif promotionnel : France métropolitaine 11,95 € - Étranger/DOM-TOM : 12,95 €
- HS 02 : Géopolitique et géostratégie des mers et des océans (Août 2007)
- HS 03 : Atlas géostratégique 2008 (Octobre 2007)
- HS 04 : Menaces contre la planète (Décembre 2007)

* Prière de joindre une photocopie de votre carte d'étudiant.